

Pierre Assouline

1.Pensez-vous qu'Internet dévalue l'écriture ?

Je ne vois pas en quoi l'internet pourrait dévaluer l'écriture au sens littéraire du terme.

2.Le fait d'écrire un blog comporte-t-il le risque de « dilapider » votre inspiration ?

La tenue d'un blog ne dilapide pas l'inspiration dans la mesure où c'est le journaliste en moi, et non l'écrivain, qui blogue. Ce sont deux activités distinctes.

3.Et un risque de vendre moins de livres, puisque vos lecteurs peuvent vous lire gratuitement sur le net ?

Non seulement la gratuité du blog ne devrait pas faire baisser la vente des livres d'un blogueur mais elle devrait l'augmenter car elle le fait connaître urbi et orbi de lecteurs qui ne connaissaient pas ses livres

4.Internet constitue-t-il une régression en ce qui concerne le droit d'auteur ?

Pas une régression mais une révolution qui oblige le droit d'auteur en se remettre en question.

Guy Birenbaum

1.Pensez-vous qu'Internet dévalue l'écriture ?

Non. Je pense simplement qu'il y a à boire et à manger comme en librairies. Du nul, du pitoyable et du sublime. Simplement il n'y a aucune sélection. Mais croyez vous que vu le nombre de livres publiés il y a encore une sélection chez les éditeurs... En dehors des livres qui font peur politiquement, tout - et donc n'importe quoi - paraît désormais.

2.Le fait d'écrire un blog comporte-t-il le risque de « dilapider » votre inspiration ?

Pas du tout c'est un entraînement quotidien. Ayant passé l'année depuis février à écrire un note chaque jour, j'ai réussi à écrire mon livre cet été en 15 jours... Question d'entraînement justement. Ce n'est donc pas un problème d'inspiration. Et puis vous savez c'est l'actualité qui est talentueuse. Pas nous !

3.Et un risque de vendre moins de livres, puisque vos lecteurs peuvent vous lire gratuitement sur le net ?

Je ne crois pas. On va voir. Mais ce que j'écris chaque jour est différent de ce que je dis à la radio et de ce que j'écris dans la presse comme dans mes livres. Disons que le blog est une très bonne bande annonce... Et un moyen de réagir en temps réel. Un média brûlant !

4.Internet constitue-t-il une régression en ce qui concerne le droit d'auteur ?

Je ne sais pas. Je pense que tout travail mérite salaire et je suis ennuyé d'écrire «pour rien» mais on ne peut pas tout avoir...

Loïc Le Meur

1. Pensez-vous qu'Internet dévalue l'écriture ?

Je ne pense pas non au contraire, il apporte une nouvelle forme d'écriture

2. Le fait d'écrire un blog comporte-t-il le risque de « dilapider » votre inspiration ?

Oui, c'est un risque que je vois souvent, difficile de me concentrer !

3. Et un risque de vendre moins de livres, puisque vos lecteurs peuvent vous lire gratuitement sur le net ?

C'est l'inverse, le buzz que génère le blog donne envie à aux lecteurs du blog d'acheter le livre, dans mon cas les ventes ont augmenté.

4. Internet constitue-t-il une régression en ce qui concerne le droit d'auteur ?

Bien au contraire, c'est une avancée en particulier avec la licence Creative Commons qui permet de partager du contenu uniquement pour une utilisation non commerciale.

1. Pensez-vous qu'Internet dévalue l'écriture ?

Je ne vois pas dans quel sens il pourrait la dévaluer. Le Web est un espace de publication et de débat, le Net un outil de communication : on peut les utiliser pour le bien de l'écriture ou non, mais en soi je ne vois pas de problème. Il y a par exemple des forums et des listes de discussions d'auteurs et d'amateurs de livres qui sont très intéressants, ne serait-ce que pour l'échange d'informations dans un cadre professionnel (salons du livre, droit de la propriété intellectuelle, etc.). Mais Internet a aussi contribué à la formation de communautés d'amateurs dans des domaines variés, y compris celui des «fans» d'un auteur ou d'un genre, et donc à rapprocher les lecteurs des auteurs. Et bien sûr, dans le domaine de la recherche d'information et d'accès à des ressources documentaires, Internet est un outil formidable.

2. Le fait d'écrire un blog comporte-t-il le risque de « dilapider » votre inspiration ?

Non, pas vraiment. J'ai écrit un roman de fantasy, L'Héritier du Tigre, je travaille actuellement à la suite... C'est un monde imaginaire, des personnages fictifs. Le blog a un contenu plus personnel, plus divers et plus ancré dans l'ici et maintenant. Le problème, c'est plutôt le temps que cela me prend. J'essaye de ne pas y passer trop de temps, mais c'est vrai qu'on devient vite accro.

3. Et un risque de vendre moins de livres, puisque vos lecteurs peuvent vous lire gratuitement sur le net ?

Non, au contraire. D'abord parce que je ne mets pas gratuitement en ligne tout ce que j'écris ! Le roman est fort différent du blog, comme je disais plus haut. Mais j'y ai publié un extrait du roman et quelques nouvelles, pour donner envie aux gens de lire ce que j'écris. Après tout, à moins d'être déjà une vedette, l'obscurité est plus dangereuse pour un écrivain que la lecture gratuite... Ecrire ce blog, c'est un moyen de me faire connaître en tant qu'auteur. C'est aussi une façon de communiquer avec mes lecteurs (potentiels ou déjà connus), de faire passer des informations utiles (par exemple une signature, une date de publication...) et d'avoir des échos de leur part. Cette interaction avec les lecteurs est probablement ce qu'il y a de plus stimulant dans toute mon expérience de blogueuse.

4. Internet constitue-t-il une régression en ce qui concerne le droit d'auteur ?

Internet en soi, non. L'utilisation qu'on en fait, c'est possible. Comme je disais plus haut, il s'agit à la fois d'un outil et d'un média. La technologie est différente que pour le papier imprimé, mais les règles de bases sont les mêmes. Les lois sur la propriété intellectuelle s'appliquent, depuis le droit du créateur à être identifié comme auteur de l'oeuvre à l'autorisation de citer de courts extraits.

Personnellement, cela ne me dérange pas si un lecteur lambda veut s'amuser à numériser mon bouquin en tout ou partie, mais uniquement s'il le fait pour son usage personnel (le lire sur son PDA, par exemple). Mais s'il met le fichier en ligne sur un serveur sans mon autorisation ou celle de l'éditeur, alors là, non ! Ce serait la même chose si un éditeur concurrent voulait imprimer une édition pirate... (L'exemple n'est pas académique : des traductions pirates imprimées, non autorisées et ne donnant lieu à aucun versement de droits d'auteur ont lieu parfois en Asie ou en Europe de l'Est. Cela touche surtout les auteurs connus. Milan Kundera en a fait les frais, ironiquement, avec un livre écrit à l'origine en français et traduit en tchèque sans son aval.)

Après, tout dépend si l'auteur et l'éditeur veulent jouer le jeu de la publication électronique ou pas. Il y a de la demande pour des «e-livres» ainsi que pour les livres audio sous forme de CD et de fichiers téléchargeables, mais la peur du piratage rend certains éditeurs et auteurs frileux. Et quand les livres électroniques «légaux» n'existent pas, les pirates prospèrent. Les expériences qui marchent, en matière de publication

commerciale de livres électroniques, concernent surtout les éditeurs et sites qui vendent des fichiers sous des formats ouverts (donc pas limités à un seul type de logiciel ou de lecteur) : aux Etats-Unis, l'éditeur technique O'Reilly, et dans le domaine de la fiction des sites comme Fictionwise et Baen Books. En France, les éditions Eons.fr en font autant dans le domaine de la SF.

La numérisation peut être un outil pour les pirates. Mais d'un autre côté, le fait même que la communication soit quasi-instantanée, ouverte à tous et traçable (du moins pour qui a les outils adéquats) rend difficile la dissimulation.

Là comme pour la fauche en magasin et dans les bibliothèques, j'estime qu'il y a un équilibre à maintenir si on ne veut pas rebuter les lecteurs. Mieux vaut donner la possibilité aux amateurs de livres électroniques de les acheter, à un prix raisonnable (de l'ordre de celui d'un livre de poche, disons), sous un format qui ne les oblige pas à acquérir un logiciel spécifique, qu'ils puissent lire sur leur ordinateur de bureau, un ordinateur de poche, voire un téléphone portable. Cela en laissant en lecture gratuite des extraits gratuits assez longs, pour que les gens puissent savoir ce qu'ils achètent. Et par la même occasion, on pourrait faire la promotion des e-livres qui ont l'approbation de l'auteur, en mettant en garde contre les sites pirates. Bref, faire le pari que la grande majorité des lecteurs voudra soutenir un auteur qu'ils aiment lire et non le voler.

En revanche, essayer de verrouiller toute numérisation de mes livres me semble une très mauvaise idée ! Comme j'écris dans un domaine (l'imaginaire) et pour un public (la jeunesse) qui est plutôt technophile, je risquerais surtout de me les mettre à dos, sans gagner plus d'acheteurs pour autant. J'en ai un peu discuté avec mon éditrice, Hélène Ramdani. Rien n'est arrêté pour l'instant, parce que son entreprise débute et qu'elle a commencé par les livres papier, mais il n'est pas exclu que dans un proche futur le Navire en Pleine Ville se diversifie du côté des livres électroniques et des livres sur CD, que ce soit directement ou en partenariat avec un autre éditeur.

Voilà, une très longue réponse, je crains ! Mais ce sont des sujets qui me tiennent à coeur, comme vous avez sûrement pu le constater en parcourant mon blog. En fait, j'avais l'intention de publier moi-même un petit topo sur le livre électronique et ses perspectives aujourd'hui. J'aurai probablement l'occasion d'y revenir bientôt, en reprenant les réponses développées dans ce courriel, si cela ne vous ennuie pas. Peut-être une occasion de rebondir sur votre article, une fois qu'il sera en ligne.

1. Pensez-vous qu'Internet dévalue l'écriture ?

Non, pas plus que n'importe quel autre type de média puisque nous voici depuis quelques années déjà dans le règne de l'universel reportage dont parlait Mallarmé. Du reste, ce sont bien souvent les mêmes imbéciles-journalistiques, officiant dans des quotidiens, qui rédigent des textes destinés à la publication sur la Toile. Je crois que vous avez adressé ces questions, d'ailleurs, à l'un des représentants de ce que mon ami Jean-Pierre Tailleur a appelé le maljournalisme : Pierre Assouline. Jetez un regard aux textes que ce journaliste publie sur son blog : cela ne vaut, d'un point de vue strictement stylistique, pas grand-chose... Quant au reste : anodin, sans intérêt, truffé de fautes de langue, approximatif bref, journalistique ... Qu'est-ce qui dévalue l'écriture, allez-vous alors me demander... Le simple fait de ne point savoir écrire; par exemple, Christine Angot, derrière un écran, écrirait tout aussi lamentablement mal que s'il s'agissait, pour elle, de tenter de rédiger un livre ce qui hélas, je le sais, n'est point de l'ordre de la pure science-fiction, pour le plus grand plaisir de Josyane Savigneau, la journaliste (je n'ose employer, dans son cas, le terme de critique...) la plus néfaste, lamentable et de pure mauvaise foi qu'il m'a été donné de lire...

2. Le fait d'écrire un blog comporte-t-il le risque de « dilapider » votre inspiration ?

Mon inspiration étant celle d'un critique, je ne risque pas grand-chose, encore que... Oui, sans doute : la superficialité généralisée telle qu'on peut en constater le triomphe sur la Toile n'est guère le synonyme d'une recherche approfondie, d'une lecture patiente, d'une écriture tentant de s'abriter du bruit, bref, l'antithèse même de la solitude de l'écrivain (et du critique un tant soit peu sérieux), horrible cliché qui est pourtant une évidence absolue. Ceci dit : dilapider ne me gêne point, proposer des textes qui demandent beaucoup d'efforts (ceux-là mêmes que j'exige en retour de mes lecteurs...), qui peut-être ont pu dessiller quelques regards sur l'état lamentable de la République française des lettres, voilà qui est bien la seule tâche digne d'être accomplie à notre époque...

3. Et un risque de vendre moins de livres, puisque vos lecteurs peuvent vous lire gratuitement sur le net ?

Je me contrefiche de vendre des livres, ayant, pour vivre, un métier qui est à des années-lumière du putanat des gens de lettres (catégorie commode englobant les auteurs certes mais aussi leurs éditeurs et les journalistes, sans compter la galaxie loufoque des intermédiaires : les demi-soldes que sont les attaché(e)s de presse...), même si j'exerce ce métier dans un milieu qui lui-même est un putanat bien plus fangereux que le précédent, parce qu'il est réellement invisible, transfontalier, supra-national : la Bourse. Posez cette question à Assouline, lui saura vous répondre, si j'en juge par les tirages de ces livres insignifiants. Autre chose serait de savoir si les lectorats virtuel et réel si je puis dire se recoupent et en quels points. J'en doute du reste, quant à ces points de (toute petite) jonction...

4. Internet constitue-t-il une régression en ce qui concerne le droit d'auteur ?

Encore une fois, je vous répondrai franchement : je m'en moque. J'aurais même tendance à penser que le fait de réduire pour le moins drastiquement toute volonté d'exiger ces droits serait une belle leçon pour tous ces petits monsieurs qui, après avoir écrit un poème sur la queue de cerise croquée par Germaine, se déclarent Princes des poètes. Tout doux mes amis, tout doux... Tout ce qui peut menacer quelque peu le règne de l'Argent (et de ses habituels corollaires : bêtise, prétention, sans-gêne, nocence comme le dit Renaud Camus, etc.) ne me gêne point. Comment se fait-il, d'ailleurs, que les sous-écrivains la mode, les Sollers, Zeller, Nothomb, Delaume, Darrieussecq et tant d'autres, ne veuillent point mettre en ligne leurs textes (ou bien une très mince partie de leur ignoble production) ? Croyez-vous vraiment qu'ils obéissent à l'injonction, essentielle, que je rappelai dans ma deuxième réponse, à savoir : l'écriture est solitude inévitable ? Non bien sûr, seul les intéresse l'accroissement porcin de leur compte en banque.